**Serpsy veille …**

Date : mai 2023

Veilleur : Dominique

Champ de veille concerné : Veille professionnelle

Source de l’information : Loi Rist

Synthèse de l’information :

Définitivement adoptée par l’Assemblée Nationale le 10 mai, la loi portée par Stéphanie Rist est parue au J.O.. Face à la pénurie de médecins, le texte élargit les compétences de plusieurs professions paramédicales et revoit la permanence des soins. Il introduit notamment la possibilité que les infirmiers en pratiques avancées (IPA) exerçant en établissements de santé et services médico-sociaux, prennent en charge directement les patients, dans le cadre d’un exercice coordonné.

Degré d’intérêt de l’information (de 1 -sans intérêt- à 10 – de la plus haute importance, à exploiter toutes affaires cessantes-) : 7

Cette information est-elle de nature à **impacter l’organisation de Serpsy** en tant qu’organisme de formation ? De quelle façon ? Quelles Suggestions ?

Oui et non. Non parce que cette mesure existait de fait dans les CMP, les infirmiers faisant les premiers rendez-vous. Des patients pouvaient être reçus en consultation infirmière sans avoir rencontré de psychiatre. Oui, parce que cette pratique devrait être maintenant réservée aux IPA dont la formation en soins, selon les universités, est essentiellement médicale. Nous pourrions, à terme, être amené à proposer des actions ciblées sur cet entretien d’accueil en CMP.

Suivi des suggestions : Wait and see

Cette information modifie-t-elle le **contenu de la formation** ? De quelle façon ? Quelles suggestions ?

Ecart entre entretien d’accueil et entretien d’orientation.

Suivi des suggestions : Wait and see

Cette information peut-elle **modifier la formation** dédiée à l’entretien clinique infirmier **sur un plan pédagogique** ? Une autre formation ? De quelle façon ? Quelles suggestions ?

Plus ou moins d’orientation et d’accueil, une question de dosage ?

Suivi des suggestions : Voir avec Djemel, Eric et Yves, nos collègues I.P.A

Quels sont les aspects bénéfiques de la mise en place des changements suggérés par cette information ?

Vu le raccourcissement des consultations médicales qui parent au plus pressé, idéalement les IPA, comme les infirmiers de CMP, peuvent pousser plus loin l’entretien.

Peut-on craindre quelques effets pervers à la mise en place des changements suggérés par cette information. Lesquels ?

La déresponsabilisation et la lassitude des infirmiers de CMP actuellement en poste si l’accueil et l’orientation reposaient uniquement sur les IPA.

Cette information contribue-t-elle à stigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiques ou ceux qui leur proposent des soins ? De quelle façon ? Comment Serpsy doit-elle se positionner ? Quelles suggestions ?

Non.

Suivi des suggestions :

Cette information a-t-elle des répercussions politiques ou syndicales ? De quelle façon ? Comment Serpsy doit-elle se positionner ? Doit-elle prendre contact avec d’autres associations, syndicats pour s’opposer de manière plus efficace ? Lesquels ? Quelles suggestions ?

Probablement, elle a été soutenue par les associations d’IPA qui en ont fait un de leur cheval de bataille.

Suivi des suggestions :

Libre expression des membres de l’association :

Voir avec nos collègues IPA, membres de Serpsy, quels types de formation permettrait aux IPA de cheminer le plus confortablement possible. Avec l’idée qu’après avoir fait deux ans de formation, ceux-ci ne seraient peut-être pas demandeurs de formation.

Fiche suivi par : Dominique